

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 67**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

---

**OBJET**

Année scolaire 2016-2017 : Aides aux transports et à l'acquisition de fruits et légumes (2ème répartition)

---

**Direction de l'Education et des Collèges  
Service des Actions Educatives  
12364**

## **PRESENTATION**

### 1. L'aide aux transports pendant le temps scolaire :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux collèges, le Conseil Départemental poursuit des actions d'accompagnement en matière éducative, sans se substituer aux responsabilités de l'Etat.

A cet effet, le Département aide les collèges publics et privés sous contrat en participant aux frais de transport engagés par ces collèges, pour des opérations menées par notre collectivité ou auxquelles elle participe.

La prise en charge financière des transports aux collèges s'effectue au réel pour les opérations dont le Département est à l'initiative et inscrite dans le guide des actions éducatives.

Dans les autres cas où le Département est partenaire, la participation financière est sur la base d'un forfait de 120€.

Je vous propose ainsi d'attribuer des subventions à des collèges pour des demandes d'aide aux frais de transport de collégiens.

Le montant total des subventions proposées au titre de la 2ème répartition des aides au transport est de 12 570€ pour l'année scolaire 2016-2017.

### 2. L'aide à l'acquisition de fruits et légumes :

L'objectif de cette aide est de promouvoir une alimentation saine et de qualité et d'aider les collèges qui le souhaitent, à l'acquisition de fruits et légumes frais de saison et/ou bio.

Son montant est de 0,35 € par semaine de demi-pension et par élève demi-pensionnaire pour les collèges ayant moins de 300 élèves demi-pensionnaires et de 0,25 € pour les autres collèges. L'aide sera versée en deux fois :

- un premier versement, représentant 8 semaines de demi-pension, au vote du présent rapport,
- un deuxième versement, représentant 28 semaines de demi-pension, sur production par le collège du Contrat local de restauration scolaire approuvé par le Conseil d'administration de l'établissement (Annexe 3).

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Mme la déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe. La dépense de 24 846€ sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

**COLLEGES PUBLICS ET PRIVES  
TRANSPORTS  
Année Scolaire 2016-2017- 2<sup>ème</sup> répartition**

	N°	Commune	Collège	Statut	Opération	Association	Nombre d'élèves	Coût du projet	Forfait	Niveau(x)	Subvention proposée
1	4858	AIX EN PROVENCE	CAMPRA	PU	Sorties Nature MIDEV - à ENSUES LA REDONNE le 27/09/2016		27	390	Non	6e	390
2	4859	AIX EN PROVENCE	CAMPRA	PU	Sorties Nature MIDEV - à LE THOLONET le 30/09/2016		27	180	Non	6e	180
3	4864	AIX EN PROVENCE	CAMPRA	PU	Sorties Nature MIDEV - à LE THOLONET le 17/10/2016		27	180	Non	6e	180
4	4872	AIX EN PROVENCE	CAMPRA	PU	Sorties Nature MIDEV - à LE THOLONET le 07/11/2016		26	180	Non	6e	180
5	4903	AIX EN PROVENCE	CAMPRA	PU	Mémorial du camp des Milles - à LES MILLES le 14/11/2016		57	240	Non	3e	240
			<b>Total CAMPRA</b>								1170
6	4841	CHATEAUR ENARD	VEIL	PU	Rentrée en Images (Arles) - à Arles le 13/09/2016		50	350	Oui	3e	120
			<b>Total VEIL</b>								120
7	4880	GARDANNE	PERI	PU	Sorties Nature MIDEV - à ENSUES LA REDONNE le 20/09/2016		24	287	Non	6e	287
8	4875	GARDANNE	PERI	PU	Sorties Nature MIDEV - à trets le 29/09/2016		24	220	Non	6e	220
			<b>Total PERI</b>								507
9	4860	GARDANNE	PESQUIER	PU	Sorties Nature MIDEV - à STE VICTOIRE le 30/09/2016		16	192	Non	SEGPA	192
			<b>Total PESQUIER</b>								192

10	4839	GEMENOS	DE LA FONTAINE	PU	Rentrée en Images (Arles) - à ARLES le 09/09/2016	58	455	Oui	5e	120
			<b>Total DE LA FONTAINE</b>							120
11	4832	GREASQUE	MOUSTIER	PU	Rentrée en Images (Arles) - à arles le 16/09/2016	30	670	Oui	4e	120
			<b>Total MOUSTIER</b>							120
12	4896	LA CIOTAT	VIREBELLE	PU	Sorties Nature MIDEV - à MARSEILLE le 10/10/2016	59	356	Non	5e / 6e	356
13	4865	LA CIOTAT	VIREBELLE	PU	Sorties Nature MIDEV - à Ste Baume le 03/11/2016	35	400	Non	3e	400
14	4866	LA CIOTAT	VIREBELLE	PU	Sorties Nature MIDEV - à Ste Baume le 08/11/2016	35	400	Non	6e	400
			<b>Total VIREBELLE</b>							1156
15	4867	LES PENNES MIRABEAU	MONOD	PU	Collège au cinéma - Les enfants loups - à VITROLLES le 14/11/2016	42	158	Oui	5e / 6e	120
16	4913	LES PENNES MIRABEAU	MONOD	PU	Collège au cinéma - Panic sur florida beach - à VITROLLES le 08/12/2016	51	158	Oui	3e / 4e	120
			<b>Total MONOD</b>							240
17	4861	MARSEILLE	ARMAND	PU	Rentrée en Images (Arles) - à ARLES le 08/09/2016	53	615	Oui	5e	120
			<b>Total ARMAND</b>							120
18	4910	MARSEILLE	CAILLOLS	PU	Sorties Nature MIDEV - à SAINTE VICTOIRE LA CROIX DE PROVENCE le 05/12/2016	40	450	Non	5e / 6e / SEGPA	450
			<b>Total CAILLOLS</b>							450
19	4871	MARSEILLE	CHAPE	PU	Sorties Nature MIDEV - à Gemenos - Mont Cruvelier le 14/11/2016	28	450	Non	6e	450

			<b>Total CHAPE</b>									450
20	4848	MARSEILLE	DEFFERRE	PU	Rentrée en Images (Arles) - à arles le 19/09/2016		50	580	Oui	3e		120
			<b>Total DEFFERRE</b>									120
21	4886	MARSEILLE	MILHAUD	PU	Sorties Nature MIDEV - à SAINTE BAUME le 15/09/2016		25	545	Non	6e		545
22	4887	MARSEILLE	MILHAUD	PU	Sorties Nature MIDEV - à MARSEILLE le 07/11/2016		40	370	Non	6e		370
23	4888	MARSEILLE	MILHAUD	PU	Sorties Nature MIDEV - à CEYRESTE le 10/11/2016		30	455	Non	6e		455
			<b>Total MILHAUD</b>									1370
24	4889	MARSEILLE	PREVERT	PU	Mémorial du camp des Milles - à Aix-en-Provence le 14/11/2016		18	390	Non	3e		390
			<b>Total PREVERT</b>									390
25	4918	MARSEILLE	RIMBAUD	PU	Sorties Nature MIDEV - à Saintes Maries de la Mer le 07/11/2016		24	575	Non	6e		575
			<b>Total RIMBAUD</b>									575
26	4876	MARSEILLE	RUISSATEL	PU	Sorties Nature MIDEV - à La Gineste le 15/11/2016		37	390	Non	5e / 6e		390
			<b>Total RUISSATEL</b>									390
27	4916	MARSEILLE	VERSAILLES	PU	Sorties Nature MIDEV - à Beaurecueil le 02/12/2016		23	430	Non	6e		430
			<b>Total VERSAILLES</b>									430
28	4906	MARTIGUES	DAUMIER	PU	Sorties Nature MIDEV - à le tholonet le 29/11/2016		28	375	Non	5e		375
			<b>Total DAUMIER</b>									375
29	4835	ORGON	MONT SAUVY	PU	Sorties Nature MIDEV - à saint chamas le 20/09/2016		23	430	Non	6e		430

			<b>Total MONT SAUVY</b>								430
30	4920	PELISSANNE	CARCASSONNE	PU	Musée Départemental de l'Arles Antique - à ARLES le 09/11/2016		52	260	Non	6e	260
31	4898	PELISSANNE	CARCASSONNE	PU	Collège au cinéma - Les enfants loups - à SALON DE PROVENCE le 14/11/2016		55	125	Oui	6e	120
32	4897	PELISSANNE	CARCASSONNE	PU	Collège au cinéma - Les enfants loups - à SALON DE PROVENCE le 16/11/2016		54	125	Oui	5e / 6e	120
33	4899	PELISSANNE	CARCASSONNE	PU	Actions artistiques et culturelles - à AIX EN PROVENCE le 17/11/2016	Musée Granet	26	390	Non	3e	390
34	4919	PELISSANNE	CARCASSONNE	PU	Musée Départemental de l'Arles Antique - à ARLES le 23/11/2016		23	260	Non	6e	260
			<b>Total CARCASSONNE</b>								1150
35	4830	ROGNAC	COUSTEAU	PU	Sorties Nature MIDEV - à le tholonet le 16/09/2016		25	400	Non	6e	400
36	4856	ROGNAC	COUSTEAU	PU	Collège au cinéma - Les enfants loups - à berre l'etang le 11/10/2016		53	200	Oui	5e	120
37	4884	ROGNAC	COUSTEAU	PU	Collège au cinéma - Panic sur florida beach - à berre l'etang le 22/11/2016		54	200	Oui	3e / 4e	120
			<b>Total COUSTEAU</b>								640
38	4850	SAINT MARTIN DE CRAU	RIEU	PU	Rentrée en Images (Arles) - à ARLES le 15/09/2016		27	265	Oui	3e	120
			<b>Total RIEU</b>								120

39	4874	SAINTE REMY DE PROVENCE	GLANUM	PU	Sorties Nature MIDEV - à salon le 15/11/2016		30	415	Non	4e	415
40	4883	SAINTE REMY DE PROVENCE	GLANUM	PU	Musée Départementa l de l'Arles Antique - à Arles le 21/11/2016		30	230	Non	4e	230
			<b>Total GLANUM</b>								645
41	4881	SALON DE PROVENCE	BERNARD	PU	Sorties Nature MIDEV - à Côte bleue le 10/10/2016		27	350	Non	6e	350
42	4894	SALON DE PROVENCE	BERNARD	PU	Mémorial du camp des Milles - à Aix- en-Provence le 28/11/2016		57	410	Non	3e	410
43	4907	SALON DE PROVENCE	BERNARD	PU	Mémorial du camp des Milles - à Aix- en-Provence le 29/11/2016		57	410	Non	3e	410
			<b>Total BERNARD</b>								1170
44	4845	VITROLLES	FABRE	PU	Rentrée en Images (Arles) - à Arles le 08/09/2016		43	556	Oui	3e	120
			<b>Total FABRE</b>								120
			<b>Total général</b>								12570

## Annexe 2

**Aides à l'acquisition de fruits et légumes**  
**2<sup>ème</sup> répartition**

	Villes	Collèges	Nbre de DP	Montant/ DP/ semaine	8 semaines	28 semaines	Total
1	Berre	Fernand Leger	430	0,25 €	860€	3 010€	3 870€
2	Marseille	Gyptis	405	0,25 €	810€	2 835€	3 645€
3	Marseille	Sylvain Menu	529	0,25 €	1 058€	3 703€	4 761€
	<b>Total</b>				<b>2 728€</b>	<b>9 548€</b>	<b>12 276€</b>



**Opération “ Manger autrement au collège ” - Année scolaire 2016- 2017**  
**Contrat local de restauration scolaire**

Entre :

- Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par la Présidente du Conseil départemental, autorisée par délibération de la Commission Permanente du
- Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône,
- Et Madame ou Monsieur le principal du collège , dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du

Il est convenu ce qui suit :

1°) Objectifs

Une alimentation saine et équilibrée, associée à une activité physique, est essentielle à la croissance, au développement psychomoteur et aux capacités d'apprentissage des collégiens. Dans toutes les cultures, manger est aussi une activité symboliquement forte. Elle participe à l'apprentissage du goût des jeunes et les prépare à leur rôle citoyen. Enfin, la restauration en collège est l'une des nouvelles compétences essentielles du Département, mise en œuvre par le collège.

Forts de ces constats, le Conseil départemental, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône et le collège s'engagent dans une démarche commune : “Manger autrement au collège”.

Ses objectifs sont les suivants :

- réaffirmer le choix de repas conçus et réalisés au sein du collège par des personnels départementaux du service public de l'éducation ;
- impliquer les enfants, les parents et l'ensemble de la communauté éducative dans la mission de restauration scolaire ;
- promouvoir une alimentation équilibrée, structurée et de qualité, garante d'épanouissement personnel et de bonne santé,
- lutter contre les nombreuses pathologies issues d'une alimentation déséquilibrée,
- faire en sorte que le coût de la demi-pension ne soit pas un frein majeur à l'accès des enfants à ce service,
- valoriser le savoir-faire du personnel de restauration et des familles,
- promouvoir les fruits et légumes frais de saison et du terroir et /ou issus de l'agriculture biologique et un mode d'achat des denrées respectueux du développement durable,
- sensibiliser les personnels de restauration et les collégiens aux productions agricoles locales,
- participer à l'apprentissage du goût des enfants et à leur ouverture à d'autres cultures,
- initier une démarche citoyenne de formation du consommateur, de respect de l'environnement et de lutte contre le gaspillage.

L'objet du présent contrat est de définir le rôle et les engagements respectifs des signataires dans le déroulement du projet, pour l'année scolaire 2016-2017.

2°) Rôle et engagements du Conseil départemental

Dans le cadre du dispositif " Manger autrement au collège ", le Conseil départemental accompagne l'établissement en :

- contribuant au développement de l'utilisation dans la restauration scolaire de fruits et légumes frais de saison et/ou issus de l'agriculture biologique, par une participation au financement de l'achat par les collèges de ces denrées, de ... € par semaine de demi-pension et par élève demi-pensionnaire, sur la base de 36 semaines de demi-pension par année scolaire ;
- organisant une formation spécifique des chefs et seconds de cuisine ;
- proposant des actions éducatives aux collégiens, en matière sanitaire, culturelle, environnementale et de découverte de la production agricole locale ;
- proposant à l'établissement un accompagnement par le conseiller " alimentation et restauration dans les collèges ".

### 3°) Rôle et engagements de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

La direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône :

- assure le suivi et la coordination du partenariat avec les collèges ;
- est la garante du bon déroulement du projet "manger autrement au collège" au sein des établissements partenaires.

### 4°) Rôle et engagements de l'établissement

L'établissement s'engage à :

- faire de l'alimentation un axe fort de la politique de l'établissement, associer à ce dispositif les personnels de l'établissement ainsi que les élèves et leurs parents et créer les conditions d'une forte mobilisation des personnels de restauration, selon les modalités précisées dans la note annexée par le collège au présent contrat ;
- justifier de l'achat, pour un montant égal au moins au double de l'aide départementale, de fruits et légumes frais de saison dont l'origine, la qualité et le lien avec le terroir seront garantis par la production d'une fiche d'attestation du ou des prestataires, répondant à des cahiers des charges identifiés tels que l'agriculture raisonnée, l'agriculture biologique mais aussi éventuellement à des démarches de qualité (Global Gap, Production Fruitière Intégrée ...), ou d'un compte-rendu d'utilisation établi par le chef d'établissement ;
- favoriser la pleine participation du chef ou du second de cuisine à la formation proposée, s'il est candidat et si sa candidature a pu être retenue par le Département,
- veiller à la bonne marche des actions éducatives éventuellement menées au sein de l'établissement ;
- favoriser l'intervention du conseiller " alimentation et restauration dans les collèges ".

### 5°) Versement de l'aide départementale

Une fraction de l'aide départementale a d'ores et déjà été versée au collège. Le solde intervient après signature du présent contrat local de restauration scolaire.

### 6°) Durée

Le présent contrat est conclu à la date de sa signature, pour l'année scolaire 2016-2017.

La Présidente du Conseil départemental et le Directeur des services  
départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

Le Principal

Engagement signifié par lettre commune du

Fait à Marseille,